

Les Cahiers de droit



***THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1964 series*, Eight Lectures on THE MESURE OF DAMAGES IN CIVIL ACTIONS, Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, 1964, 86 pages.**

V. C.

Volume 8, Number 2, 1966–1967

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1004436ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1004436ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (print)

1918-8218 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

C., V. (1966). Review of [*THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1964 series*, Eight Lectures on THE MESURE OF DAMAGES IN CIVIL ACTIONS, Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, 1964, 86 pages.] *Les Cahiers de droit*, 8(2), 241–242. <https://doi.org/10.7202/1004436ar>

Nous voudrions signaler deux critiques qui s'appliquent à l'ensemble; la première, qui est d'ailleurs signalée par quelques-uns des auteurs, est que les conférences sont des survols intéressants, mais des survols quand même à cause de l'étendue trop grande des sujets. La deuxième a trait à la présentation typographique, qui n'invite pas à la lecture.

E. C.

THE W.C.J. MEREDITH MEMORIAL LECTURES. 1964 series.

Eight Lectures on THE MEASURE OF DAMAGES IN CIVIL ACTIONS.

Faculty of Law, McGill University, Wilson & Lafleur, 1964, 86 pages.

P. A. CRÉPEAU, « General Rules Concerning Contractual and Delictual damages », pp. 1 à 12.

Le professeur Crépeau nous présente un exposé clair des règles concernant les dommages contractuels et délictuels : les différences entre les deux sortes de dommages, quant à l'appréciation de la compensation, et le problème du cumul des responsabilités et sa solution.

A. W. WATT, Q.C., « Contractual and Delictual damages : Practical importance in Litigation », pp. 13 à 16.

Un survol qui vient compléter l'article du professeur Crépeau en nous signalant l'importance pratique de la détermination du régime du dommage.

A. L. STEIN, Q.C., « Personal damages : Non-fatal cases — Plaintiff's position », pp. 17 à 25.

L'auteur nous présente de façon pratique la position du demandeur dans le cas de dommages personnels non mortels : Définition des principes de base et classification des dommages personnels.

J. DESCHÊNES, Q.C., « Personal damages : Non-fatal cases — Defendant's position », pp. 26 à 37.

Faisant suite à l'article précédent, celui-ci nous présente l'autre facette du problème : la position du défendeur.

M. le juge R. OUIMET, « The Conduct of a damage Action : A Judicial Appraisal », pp. 38 à 49.

Après l'étude de la position du demandeur et du défendeur, le juge Ouimet nous donne son opinion sur la conduite d'une action en dommages.

H. L. ARONOVITCH, Q.C., « Contractual damages with Respect to Immoveables », pp. 50 à 56.

L'auteur étudie les dommages en rapport avec les immeubles : vente, offre, construction...

J. H. BLUMENSTEIN, Q.C., « *Special Cases of Contractual damages* », pp. 57 à 70.

M. Blumenstein nous présente des cas pratiques en nous montrant la difficulté d'apprécier un dommage et d'en fixer le « quantum ».

T. P. SLATTERY, Q.C., « *The Mesure of Damages in Fatal Accidents* », pp. 71 à 77.

L'auteur analyse les textes du code se rapportant aux accidents mortels et donne ensuite un tableau détaillé sur le « quantum » des dommages dans les accidents mortels.

En général l'ouvrage est surtout pratique. On y trouve une abondante jurisprudence (pp. 78 à 81). Signalons que l'article de M. Crépeau nous semble le plus intéressant et sûrement le mieux structuré.

V. C.